



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



Sommaire

CHIFFRES CLÉS ET ANALYSE FINANCIÈRE	3-4
PERFORMANCES SIGNIFICATIVES	5
FAITS MARQUANTS	6
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT	7-9
NOTES	10-39



Date d'ouverture : janvier 1996

Créée en 1980 : BANAFRIQUE.
Intégrée au Réseau BOA en 1996.



Capital au 31/12/2019

20 milliards de F CFA



Introduction en Bourse

7/4/2010



**Conseil d'Administration
au 31/12/2019**

Lala MOULAYE EZZEDINE, Présidente

Amine BOUABID

Abderrazzak ZEBDANI

Tiémoko KOFFI

Ousmane DAOU

Yassine MAJD

BOA WEST AFRICA représentée par
Abderrazzak ZEBDANI

BMCE représentée par
ZOUHAIR EL KAISSI



Commissaires aux Comptes

MAZARS CÔTE D'IVOIRE

ERNST & YOUNG



Siège social

Abidjan Plateau Angle Avenue Terrasson de
Fougères - Rue Gourgas

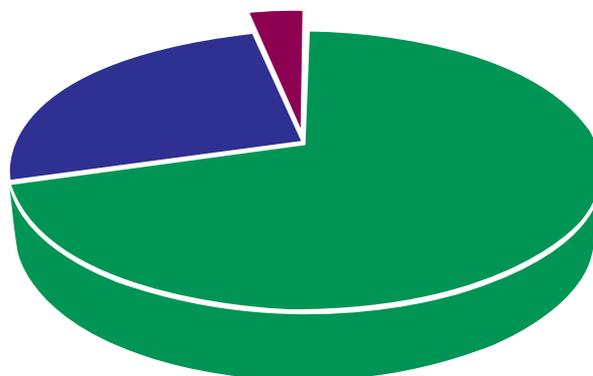
01 BP 4132 Abidjan 01 - CÔTE D'IVOIRE

Tél. : (225) 20 30 34 00

Fax : (225) 20 30 34 01

SWIFT: AFRICIAB

Principaux actionnaires au 31/12/2019



BOA WEST AFRICA	69,18 %
ACTIONNAIRES PRIVÉS	27,62 %
ATTICA	3,20 %

Analyse Financière

A fin 2019, BOA-CÔTE D'IVOIRE compte 40 agences et un effectif de 464 collaborateurs. Les dépôts et créances clientèles progressent de respectivement 1,5 % et 6,3 % sur l'année glissante pour afficher 384 899 millions de F CFA et 320 521 millions de F CFA.

Le total bilan augmente de 5,5 % pour atteindre 608 499 millions de F CFA. Avec des fonds propres avant répartition de 53 113 millions de F CFA, la Banque présente un ratio de solvabilité de 11,5 % pour un minimum réglementaire de 10,375 %, niveau en hausse à celui de 2018, 10,03 %.



information@boacoteivoire.com
www.boacoteivoire.com



Chiffres Clés

(en millions de F CFA)

Activité	2018	2019	Variation
Dépôts clientèle	379 359	384 899	1,5 %
Créances clientèle	301 414	320 521	6,3 %
Nombre d'agences	40	40	0,0 %
Structure			
Total bilan	576 928	608 499	5,5 %
Fonds propres (avant répartition)	45 531	53 113	16,7 %
Effectif moyen pendant l'exercice	436	466	6,9 %
Résultat			
Produit Net Bancaire	32 833	35 375	7,2 %
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissement)	19 070	19 520	2,3 %
Résultat Brut d'Exploitation	13 763	15 855	13,2 %
Coût du risque en montant (*)	2 056	1 458	-41,0 %
Résultat Net	11 699	14 382	18,7 %
Coefficient d'exploitation (%)	58,1 %	55,2 %	
Coût du risque (%)	0,3 %	-0,5 %	
Rentabilité des actifs (ROA %)	2,0 %	2,4 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE %)	27,2 %	29,2 %	
Solvabilité			
Tier 1	36 625	42 794	
Tier 2	260		
Risk Weighted Asset (RWA)	367 627	376 784	
Tier 1 + Tier 2 / RWA	10,0 %	10,4 %	

(*) Y compris fonds pour risques bancaires généraux

+ 5,5 %
Total bilan

Dépôts clientèle

2018

379 359 millions F CFA

2019

384 899 millions F CFA

Créances clientèle

+ 6,3 %

Résultat Brut d'Exploitation

+ 13,2 %

Le Produit Net Bancaire se chiffre à 35 375 millions de F CFA, en augmentation de 7,7 % par rapport à 2018 grâce à une meilleure contribution des commissions. La bonne maîtrise des frais généraux d'exploitation a permis une hausse de 2,4 % comparativement à 2018, favorisant ainsi l'amélioration du coefficient d'exploitation qui passe de 58,1 % à 55,2 % en 2019.

Il en découle un résultat brut d'exploitation de 15 855 millions de F CFA, en progression de 15,2 % par rapport à celui de 2018.

Le résultat net est de 14 382 millions de F CFA, en amélioration de 22,9 % par rapport à 2018 et ce, malgré la détérioration du coût du risque qui passe de 0,3 % à 0,5 % en 2019.

La rentabilité des actifs et la rentabilité des fonds propres ressortent en amélioration respectivement à 2,4 % et 29,2 %, contre 1,9 % et 27,2 % en 2018.

Performances significatives

(en milliards de F CFA)

Résultat Net

14,4 +18,7 %

2019

2018

11,7

Coefficient d'exploitation

55,2 %

2019

2018

58,1 %

Performances boursières

en F CFA

	2017	2018	2019	TCAM 17-19*
Cours de clôture au 31/12	4 900	4 200	3 995	-9,7 %
Performance annuelle	-29,5 %	-14,3 %	-4,9 %	
Bénéfice par action	494	585	719	20,7 %
Fonds propres par action	2 019	2 277	2 656	14,7 %
Capitalisation boursière au 31/12 (milliards)	98,0	84,0	79,9	-9,7 %
Dividende par action (**)	328	340	350	3,3 %
Rendement du dividende	6,7 %	8,1 %	8,8 %	
Price Earning Ratio	9,9x	7,2x	5,6x	
Price to Book	2,4x	1,8x	1,5x	

(*) Taux de croissance annuel moyen

(**) Dividende de l'exercice N



Rencontre « Team Building » du personnel de BOA-CÔTE D'IVOIRE

Faits marquants

Mars

- Lancement de la campagne commerciale « Epargne ».
- Organisation d'une opération de dépistage gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme.

Avril

- Participation à un évènement organisé par le Groupe, à Abidjan : Présentation des résultats au 31 décembre 2018 et perspectives des 6 BANK OF AFRICA cotées à la BRVM.

Juin

- Lancement de la campagne commerciale « Tous à l'Ecole ».

Août

- Réouverture après réhabilitation de l'Agence de Vridi, à Abidjan.

Septembre

- Participation aux Rencontres BANK OF AFRICA 2019 pour les Administrateurs du Groupe à Madrid, en Espagne.

Octobre

- Participation à la 7e Edition du Salon de l'Architecture et du Bâtiment, ARCHIBAT (Abidjan) et lancement de la campagne commerciale « Prêt Ma Maison ».
- Nouvelle version de la plateforme d'Internet Banking, mieux sécurisée et plus simple à utiliser. Présentation à la clientèle, B-Web devient BOAweb.

Novembre

- Ouverture d'une nouvelle Agence à Soubré, ville située à presque 400 kms au nord-ouest d'Abidjan.

Décembre

- Lancement de la campagne commerciale « Tous en Fête ».
- Participation à la 2e édition du Salon du Maroc, à Abidjan.
- Participation à la 1ère édition du Salon de l'Automobile d'Abidjan et lancement de la campagne commerciale « Prêt Auto ».
- Réouverture réhabilitation de l'Agence Yopougon Keneya, à Abidjan.



Opération de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus



Inauguration de l'agence de Vridi réhabilitée



Stand BANK OF AFRICA au salon ARCHIBAT



Evènement BOAweb

Bilan comparé des deux derniers exercices (en F CFA)

ACTIF	2018	2019
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	37 780 327 855	41 569 710 960
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	164 259 358 711	202 100 364 175
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	28 878 557 107	16 716 803 038
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	301 413 960 030	320 521 234 935
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	11 448 859 664	1 120 498 568
ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS		
AUTRES ACTIFS	5 955 770 068	4 011 400 119
COMPTE DE RÉGULARISATION	8 073 128 617	2 958 699 290
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	5 386 090 003	5 386 243 608
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		
PRÊTS SUBORDONNÉS		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	861 219 502	1 108 406 655
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 870 324 518	13 005 239 530
TOTAL ACTIF	576 927 596 075	608 498 600 878

HORS BILAN	2018	2019
ENGAGEMENTS DONNÉS	76 070 504 339	72 306 823 159
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	9 135 471 648	19 112 163 871
ENGAGEMENT DE GARANTIE	66 935 032 691	53 194 659 288
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

(en F CFA)

PASSIF	2018	2019
BANQUES CENTRALES CCP		
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	139 115 884 631	161 625 585 023
DETTES À L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	379 359 356 803	384 899 327 107
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	2 973 006 159	3 097 785 891
COMPTES DE RÉGULARISATION	9 221 319 293	5 188 420 190
PROVISIONS	467 410 248	485 999 882
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	259 683 012	88 341 403
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	45 530 935 929	53 113 141 382
CAPITAL SOUSCRIT	20 000 000 000	20 000 000 000
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	675 372 000	675 372 000
RÉSERVES	14 764 887 482	17 519 751 190
ECART DE REÉVALUATION		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
REPORT À NOUVEAU (+/-)	-1 608 387 699	535 812 739
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	11 699 064 146	14 382 205 453
<i>BÉNÉFICE EN INSTANCE D'AFFECTATION</i>		
<i>EXCÉDENT DE PRODUIT SUR LES CHARGES</i>	11 699 064 146	14 382 205 453
TOTAL PASSIF	576 927 596 075	608 498 600 878

HORS BILAN	2018	2019
ENGAGEMENTS REÇUS	750 921 166 763	894 630 346 828
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENT DE GARANTIE	750 921 166 763	894 630 346 828
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Résultat comparé des deux derniers exercices (en F CFA)

	2018	2019
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	33 237 665 690	33 239 054 813
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	-12 463 785 024	-12 188 522 374
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE		
COMMISSIONS (PRODUITS)	10 930 924 172	13 679 359 748
COMMISSIONS (CHARGES)	-2 336 606 175	-1 464 394 007
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	1 507 889 012	1 594 148 337
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES	-5 502 798	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 458 335 393	1 394 931 820
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-496 356 279	-879 640 557
PRODUIT NET BANCAIRE	32 832 563 991	35 374 937 780
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-17 191 478 014	-17 575 939 027
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOB CORP ET INCORP	-1 878 232 496	-1 943 759 687
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13 762 853 481	15 855 239 066
COÛT DU RISQUE	-2 055 961 494	-1 458 145 724
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	11 706 891 987	14 397 093 342
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	27 172 175	20 112 111
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	11 734 064 162	14 417 205 453
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-35 000 016	-35 000 000
RÉSULTAT NET	11 699 064 146	14 382 205 453

ANNEXES

Notes sur les principes et méthodes comptables

A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UMOA

Le bilan et le compte de résultat de BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Bancaire révisé applicables aux banques et établissements financiers des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2018 ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire en Côte d'Ivoire.

B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Méthode de calcul des provisions de passif et pour dépréciation des éléments d'actif

Les provisions réglementées correspondent aux provisions spéciale pour risque afférent aux opérations de crédit à moyen et long terme dont la constitution est autorisée par l'article 6-III-C-F du Code Général des impôts. BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE a utilisé la faculté de comptabiliser cette provision depuis l'exercice clos le 31 décembre 1998.

Le montant de la dotation annuelle aux provisions fiscalement déductible est limité à 5 % du bénéfice comptable et le montant global de la provision ne peut excéder 5 % du montant total de l'encours des crédits à long et moyen terme.

Méthode de calcul des amortissements

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire.

Méthode d'évaluation des différents postes du bilan, du hors bilan, du compte de résultat, ainsi que des autres indications chiffrées figurant dans l'annexe

* Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru au prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

* Les créances en souffrance font l'objet d'une provision déterminée au cas par cas suivant l'instruction n°026-11-2016 du plan comptable bancaire révisé.

* Les positions de change sont évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Tous les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères et figurant au bilan sont donc évalués aux cours de change officiels en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de changes latents ou définitifs, sont constatés à la fin de chaque période au compte de résultat en contrepartie des comptes de contre-valeur de position de change.

* Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation par rapport à leur valeur intrinsèque correspondant à la quote-part de l'actif net détenue.

* Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement informatique qui sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 ans.

4.1. Les règles et méthodes comptables appliquées

La note relative aux règles et méthodes comptables appliquées est divisée en deux parties

A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UEMOA

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, notamment :

- La permanence des méthodes,
- La transparence,
- La séparation des exercices,
- La prudence,
- L'intangibilité du bilan d'ouverture,
- L'importance significative,
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.

Ces états financiers sont établis sur la base des hypothèses de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La banque applique les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet.

Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point des difficultés à honorer ses engagements financiers;
- les créances douteuses ou litigieuses sont les créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses sont constituées conformément aux principes suivants :

- pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative;
- pour les risques privés répondant à la définition des créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative;
- pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20 % des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50 % du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100 % neuf mois après le transfert en créances douteuses.
- pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de 1er rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50% du total des créances douteuses à compter de la troisième année, et à 100% à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assujéti.

Les intérêts non réglés, portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la Banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

Portefeuille titres

L'article 5 de l'instruction 029-11-2018 du PCBR dispose que les Banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

Conformément à ce choix, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value

- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2018 du PCBR.

Commissions et coûts marginaux

La banque applique l'instruction N° 028 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux. Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

Créances et dettes en devises

Conformément à l'article 3 de l'instruction 025 du PCBR, « à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté».

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

CONSTRUCTIONS	5 %
MATÉRIEL DE TRANSPORT	33,5 %
AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS	10 %
MOBILIER DE BUREAU	10 %
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	10 %
MATÉRIEL DE BUREAU	25 %
MATÉRIEL INFORMATIQUE	25 %
LOGICIEL INFORMATIQUE	33,33 %

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Selon les dispositions de la Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 1 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

- 13 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence pendant les 5 premières années;
- 18 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 6ème et la 10ème année;
- 23 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 11ème et la 15ème année;
- 28 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 16ème et la 20ème année;
- 33 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence au-delà de la 20ème année.

4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	NÉANT	NÉANT
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

Par exemple, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS			
A. -CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES D'ÉVALUATION					
			PCB ANCIEN	PCB NOUVEAU	IMPACT
			42 388	40 387	-2 001
			10 845	9 879	-966
	PCB RÉVISÉ	<p>LES RETRAITEMENTS EFFECTUÉS PAR BOA-COTE D'IVOIRE SUITE À L'APPLICATION DU PCB RÉVISÉ SE CHIFFRENT À 2,001 MILLIARDS DE F CFA. AU 31/12/2017, LES CAPITAUX PROPRES DE BOA-CÔTE D'IVOIRE BAISSENT DE 2,001 MILLIARDS, LE RÉSULTAT QUANT À LUI PASSE DE 10,845 MILLIARDS À 9,878 MILLIARDS SOIT UNE BAISSSE DE 966 MILLIONS.</p>			
B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATIONS					
	NÉANT	NÉANT			

4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilées

La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs :

« pays de résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés) ;
- les banques du « reste du monde ». Il s'agit notamment de correspondants ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	30 385	8 539	61	1 671		40 656	35 799
PRÊTS		1 382	4 775			6 157	19 549
- AU JOUR LE JOUR							
- A TERME		1 382	4 775			6 157	19 549
VALEURS RECUES EN PENSION LIVREE							
- AU JOUR LE JOUR							
- A TERME							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE							
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	30 385	9 921	4 836	1 671		46 813	55 348
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO							
DÉPRÉCIATIONS							
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	30 385	9 921		1 671		46 813	55 348

(Montants en millions de F CFA)

4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée,
- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes.

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES	ETAT ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (*)	44		2 485	821	34 219	37 569	35 617
PRÊTS À TERME	54 165		10 783	30 344	180 465	275 757	259 220
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
OPÉRATIONS DE LOCATION - FINANCEMENT				167	1 501	1 668	4 331
AFFACTURAGE							2 000
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		1		3 399	15 280	18 680	19 096
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	54 209	1	13 268	34 564	229 965	332 007	313 933
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)							
DÉPRÉCIATIONS		1		3 006	8 478	11 485	12 520
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	54 209		13 268	31 558	221 487	320 522	301 413

(Montants en millions de F CFA)

4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, (éligibles aux interventions de la banque centrale);
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	31/12/2019			31/12/2018				
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTEFEUILLE DE TRANSACTIONS				1 120				
DONT COTÉ								
PORT. DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE								
BRUT	179 252			179 252	164 259		11 449	175 708
DÉPRÉCIATIONS								
NET	179 252			179 252	164 259		11 449	175 708
DONT COTÉ								
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT								
BRUT	22 849							
DÉPRÉCIATIONS								
NET								
DONT COTÉ								
TOTAL	202 100		1 120	203 22	164 259		11 449	175 708

(Montants en millions de F CFA)

4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;
- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction (présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N+1)	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE(DIVIDENDES + JETONS DE PRÉSENCE)
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES									
TITRES DE PARTICIPATIONS									
BOA-FRANCE	FRANCE	NON	BANQUE	9 183		510			
BOA-KENYA	KENYA	NON	BANQUE	37 785		5 748	5 032	5 032	
CRRH-UEMOA	TOGO	NON		5 832		100	100	100	
SCI-OLYMPE	CÔTE D'IVOIRE	NON	SOCIETE IMMOBILIERE	200		90	90	90	
VISA	USA	NON	TECHNOLOGIE DE PAIEMENT			6	6	6	
AFRICINVEST	MAROC	NON		54 570		68	68	68	3
C.T.M.I	CÔTE D'IVOIRE	NON				1	1	1	
DC/BR	CÔTE D'IVOIRE	NON		1 560		28	28	28	
A.F.H	LUXEMBOURG	NON	HOLDING	26 226		7	7	7	
AGORA	CÔTE D'IVOIRE	NON	HOLDING - SOCIETE D'INVESTISSEMENT	5 000		29	29	29	
AISSA SARL	BENIN	NON	INFORMATIQUE	42		7	7	7	
DIVERSES ACTIONS	CÔTE D'IVOIRE	OUI				1	1	1	
SHBR	CÔTE D'IVOIRE	NON	HOTELLERIE	632		18	18	18	
AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME									

(Montants en millions de F CFA)

4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉVALORISATIONS	CESSION OU RETRAIT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS				MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	25 674	3 676	2 308	27 038	11 942	1 944	1 067	12 819	14 219
IMMOBILISATION INCORP. D'EXPLOITATION	2 303	509		2 808	1 442	152		1 700	1 108
IMMOBILISATION CORPORELLES D'EXPLOITATION	23 371	3 167	2 308	24 230	10 500	1 792	1 067	11 225	13 005
- PRISE EN LOCATION FINANCEMENT									
- MISES EN LOCATION SIMPLE									
- AUTRES	23 371	3 167	2 308	24 230	10 500	1 792	1 067	11 225	13 005
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATIONS									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									

(Montants en millions de F CFA)

4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENT DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		4 260		16 196		20 456	10 470
EMPRUNTS		15 905			2 314	18 219	127 512
- AU TITRE DU MARCHÉ							112 255
- AU JOUR LE JOUR							
- À TERME		15 257			2 314	18 219	15 257
VALEURS DONNÉES EN PENSION LIVRÉE	121 816					121 816	
- AU JOUR LE JOUR							
- À TERME	121 816					121 816	
TOTAL	121 816	20 165		16 196	2 314	160 491	137 982

(Montants en millions de F CFA)

4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières. Il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPÔTS	ETATS ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	762	1 703	1 633	47 447	155 201	206 747	208 898
COMPTES DE DÉPÔTS À TERME	2 844	452	6 717	23 436	50 749	84 199	84 098
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
COMPTE D'EPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL				69 313	433	69 746	62 655
AUTRES DÉPÔTS	1 500	6 411	65	416	15 815	24 207	23 708
TOTAL	5 107	8 566	8 416	140 612	222 198	384 899	379 359

(Montants en millions de F CFA)

4.11. Les dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis subordonnés

La note annexe 4.11 répartit les éléments requis en deux catégories :

- les dettes représentées par un titre, ventilées entre les emprunts obligataires et les autres dettes ;
- les emprunts et titres émis subordonnés, selon leur échéance déterminée ou non.

Sont considérés comme subordonnés, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts et dont le remboursement en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Du fait de cette subordination, ces emprunts et titres émis sont assimilés à des quasi fonds propres.

A l'intérieur des deux grandes rubriques susmentionnées, les informations suivantes doivent être fournies par ligne d'émission :

- la devise de l'émission ;

- le montant de l'émission ;
- le taux d'intérêt ;
- l'existence ou non de conditions suspensives de paiement des coupons : il s'agit en général de l'une des conditions de subordination requises des emprunts subordonnés ;
- l'échéance de remboursement ou l'échéance de remboursement de la dernière annuité dans le cas d'une émission amortissable ;
- le montant net tel qu'il apparaît au passif du bilan.

Le montant éventuellement admis dans le calcul des fonds propres prudentiels, eu égard aux conditions d'éligibilité retenus dans le dispositif prudentiel.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2019	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE							
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
- AUTRES DETTES							
EMPRUNT ET TITRES EMIS SUBORDONNÉS	EURO	1	5,90 %		1 JUIN & 1 DECEMBRE	88	88
- À DURÉE DÉTERMINÉE							
- À DURÉE INDETERMINÉE							
TOTAL							

(Montants en millions de F CFA)

4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature (risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES		31/12/2019
			SANS OBJET	AUTRES	
DÉPRÉCIATIONS	15 099	2 512		4 001	13 610
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS					
CRÉANCE SUR LA CLIENTÈLE	12 520	2 501		3536	11 485
TITRES DE PLACEMENT					
TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILÉS	1 226				1 226
AUTRES ACTIFS	1 353	11		464	900
PROVISIONS	467	174		155	486
RISQUES D'EXECUTIONS D'ENGAGEMENT PAR SIGNATURE SUR ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT					
RISQUES D'EXECUTIONS D'ENGAGEMENT PAR SIGNATURE SUR CLIENTÈLE	101				101
PENSIONS DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES					
AUTRES RISQUES ET CHARGES	366	174		155	385

(Montants en millions de F CFA)

4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVE, REPORT À NOUVEAU, RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	20 000	675	21 712	42 387
AJUSTEMENT DE DÉBUT DE PÉRIODE			2 415	
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2018	20 000	675	19 712	40 387
AUGMENTATION/ RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			11 699	
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			6 556	
AUTRES MOUVEMENTS				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	20 000	675	24 856	45 531
AJUSTEMENT DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2019	20 000	675	24 856	45 531
AUGMENTATIONS/ RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			14 382	
DISTRIBUTION DIVIDENDES			6 800	
AUTRES MOUVEMENT				
BILAN AU 31/12/2019	20 000	675	32 438	53 114

(Montants en millions de F CFA)

4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;
- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ».

Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

MONTANT DU CAPITAL : 20 000
MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIPTEUR ET NON APPELÉ
VALEUR NOMINALE DES TITRES : 1 000

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
			31/12/2019	31/12/2018		
PERSONNES MORALES						
- DONT ETAT						
- DONT ORGANISMES PUBLICS						
ATTICA	CÔTE D'IVOIRE	ABIDJAN, COMMUNE DU PLATEAU, ANGLE AV. TERRASSON DE FOUGÈRES ET RUE GOURGAS -01 BP 4132 ABIDJAN 01 - CÔTE D'IVOIRE	639 320,00	639 320,00	3 %	6 %
BOA WEST AFRICA	CÔTE D'IVOIRE	ABIDJAN, COMMUNE DU PLATEAU, ANGLE AV. TERRASSON DE FOUGÈRES ET RUE GOURGAS -01 BP 4132 ABIDJAN 01 - CÔTE D'IVOIRE	13 835 240,00	13 835 240,00	69 %	65 %
HORS GROUPE			5 525 440,00	5 525 440,00	28 %	29 %
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALAIRE						
SALARIÉS						
TOTAL			20 000 000	20 000 000	1	1

(Montants en millions de F CFA)

4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel.

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2019
ACTIF						
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	11 181	540	2 655	2 340		16 716
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	80 909	35 304	37 774	144 372	22 163	320 522
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						
TITRES DE TRANSACTION	1 120					1 120
TITRES DE PLACEMENT	17 811	1 778	14 611	102 957	42 095	179 252
TITRES D'INVESTISSEMENT	4 356		2 600	15 893		22 849
TOTAL	115 377	37 622	57 640	265 562	64 258	540 459
PASSIF						
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	152 796			6 880	1 950	161 626
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTÈLE	287 081	29 380	24 735	36 057	7 646	384 899
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
TOTAL	439 877	29 380	24 735	42 937	9 596	546 525

(Montants en millions de F CFA)

4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEISES	31/12/2019				31/12/2018			
	ACTIF	PASSIF	DEISES À RECEVOIR	DEISES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEISES À RECEVOIR	DEISES À LIVRER
EURO	4 080	4 066			3 185	3 175		
USD	475	472			325	326		
CAD	8	8			7	7		
XOF	2 947 170	2 958 289			2 272 751	2 278 635		
TOTAL	2 951 733	2 962 835			2 276 268	2 282 143		

(Montants en millions de F CFA)

4.17. Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	31/12/2018	31/12/2019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS EN FAVEUR DES ETS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURE DE CRÉDITS CONFIRMÉ		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	9 135	19 112
CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT		473
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER	596	5 202
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS	7 176	12 525
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	1 363	1 385
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DES ETS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS	8 221	1 474
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	8 221	1 474
ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	58 714	51 721
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES	113	113
CAUTIONS AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS		
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
AUTRES GARANTIES DONNÉES	58 601	51 607
ENGAGEMENTS DOUTEUX		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET GARANTIE REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURE DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS DE LA CLIENTÈLE		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DES ETS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS		
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIES REÇUS DE LA CLIENTÈLE	750 921	894 631
GARANTES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS	3 350	3 357
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION	21 089	22 091
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE	17 102	48 970
AUTRES GARANTIES REÇUES	709 380	820 213

(Montants en millions de F CFA)

4.18. Les valeurs et sûretés reçues / données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie. Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre :

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELES	894 630		
TOTAL	894 630		

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELES	72 307		
TOTAL	72 307		

(Montants en millions de F CFA)

4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

ÉLÉMENTS	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS			
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS			
PERTES NON COUVERTES PAR DES DEPRECIATIONS			
RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	2 110	-21	-1 359
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS	1 493	872	1 035
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	-1 591	-196	
RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	326	25	159
AUTRES RISQUES	-4 226	-2 757	-2 652

(Montants en millions de F CFA)

4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents.

Elles concernent principalement :

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

ÉLÉMENTS	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	40 387	45 531	53 113
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 913	11 707	14 397
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	35	35	35
RÉSULTAT NET	9 879	11 699	14 362
RÉSULTAT PAR ACTION			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	542	585	719
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE	274	295	
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE			
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	5 321	6 887	6 977
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS	1 341	1 658	2 115
PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT			
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	385	436	464

(Montants en millions de F CFA)

4.21. Les informations sectorielles

Retracées dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ETAT DU DÉCLARANT	AUTRES ÉTATS DE L'UMOA	AUTRES RÉSIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2019	TOTAL 31/12/2018
BILAN						
ACTIF	608 499				608 499	576 928
PASSIF	608 499				608 499	576 928
HORS BILAN						
ENGAGEMENTS DONNÉS	72 307				72 307	76 071
ENGAGEMENTS REÇUS	894 630				894 630	750 921
COMPTE DE RÉSULTAT						
PRODUIT NET BANCAIRE	35 375				35 375	32 833

4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	31/12/2018	31/12/2019
RÉMUNÉRATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITÉS DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE	2 536	3 408
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	1 937	2 918
INDEMNITÉ DE FONCTION	76	131
AVANTAGE EN NATURE	524	359
PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS		
NOMBRE D' ACTIONS		
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12		
NOMBRE D' OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12		
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12		
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L' EMPLOI		
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE	49	0
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATION DÉFINIES	122	134
ASSURANCE MALADIE	19	24
AUTRES AVANTAGES		

(Montants en millions de F CFA)

4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants⁽¹⁾

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10 % des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITÉ DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT *		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRÊTS		1 180	862		
AVANCES		69	27		
GARANTIES		1 382	1 065	3 %	

(1) Y compris les principaux actionnaires ou associés et les entreprises privées dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social (article 45 de la loi portant réglementation bancaire).

(Montants en millions de F CFA)

4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20 % du capital de la structure émettrice) ;
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les co-entreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	31/12/2019				31/12/2018			
	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
ACTIF								
PRÊTS ,AVANCES ET TITRES				9 656				8 504
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS				8 535				8 048
PRÊTS				1 121				456
TITRES								
AUTRES ACTIFS				27				50
TOTAL				9 683				8 554
PASSIF								
DÉPOTS				3 839				22
COMPTE ORDINAIRES CRÉDITEURS				16 000				10 463
AUTRES EMPRUNTS				5 486				
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES								
AUTRES PASSIFS				89				260
TOTAL				19 928				10 745
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS								
TOTAL								
PRODUITS ET CHARGES								
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				505				505
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES				-542				-542
COMMISSIONS (PRODUITS)				109				109
COMMISSIONS (CHARGES)				-12				-12
AUTRES PRODUITS				58				58
AUTRES CHARGES				-1 248				-1 248
TOTAL NET				-1 130				-1 130

4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/2018	31/12/2019
COMPTES COURANTS	66 431	62 780
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'ETAT DU DÉCLARANT	66 183	62 569
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'UMOA	104	93
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE RDM	150	118
COMPTES D'EPARGNE	178 442	197 607
COMPTES À TERME	759	823
BON DE CAISSE	7	10
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS	3 680	1 212

4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automates), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/2018	31/12/2019
GUICHETS PERMANENTS	40	40
GUICHETS PÉRIODIQUES		
DISTRIBUTEURS / GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	43	46
SUCCURSALES ET AGENCES À L'ÉTRANGER		
BUREAUX DE REPRÉSENTATION		

4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question. Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EFFECTIFS							MASSE SALARIALE									
PERSONNEL PROPRE	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ÉTAT DU DÉCLARANT	UMOA		RDM		TOTAL		
	M	F	M	F	M	F	M	F		M	F	M	F	M	F	
CADRES ET ASSIMILÉS	110	87	2	4	3	3	115	94	2 190	1 587	34	46	318	29	2 542	1 662
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	115	134		4	1	1	116	139	847	1 041		31	7	8	854	1 080
AGENTS DE MAITRISE	103	133		4	1	1	104	138	797	1 036		31	7	8	804	1 075
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	12	1					12	1	50	5					50	5
TOTAL	340	355	2	12	5	5	347	372	3 884	3 669	34	108	332	45	2 161	3 822

EFFECTIFS					CHARGES TOTALES			
PERSONNEL EXTÉRIEUR	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS								
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	22	15					22	15
AGENTS DE MAITRISE	22	15					22	15
EMPLOYÉS ET OUVRIERS								
TOTAL	44	30	0	0	0	0	44	30

CHARGES TOTALES	
	0